Contribution pour mon opposition au site de deux éoliennes sur le site de lann du

Je suis habitante sur le lieu dit Guer lagadec à Lanrivain, je suis chez d'entreprise agricole spécialisé dans la production de légumes et fruits pour la haute gastronomie et la vente locale.

En dépit de la qualité et l'analyse exhaustive de l'étude de l'entreprise Valeco pour la pose de deux aérogenérateurs sur le site de Lann Du dans la commune de Magoar j'exprime mon inquiétude caractérisé décrit dans l'argumentation ci-dessous.

➢ L'impact environnementale

Les aérogenérateurs vont être implantés sur un site remarquable, entretenue depuis plusieurs décennies sur une zone humide et boisée.

Néanmoins, il est écrit , je cite dans l'étude :
Le projet ne présente aucune implantation d'aérogénérateur dans les zones humides connues. Le pétitionnaire a délimité ces zones en s'appuyant sur des critères floristiques et pédologiques, et des sondages pédologiques ont été réalisés le 5 mai 2022. Cependant, les résultats de ces analyses ne figurent pas dans le dossier. P5/11

La nom breton « Lann du » signifie la lande noire en français , ce qui est déjà un indice que les anciens paysans ont nommé cette terre ainsi car ils ne pouvaient la cultiver car le sol était trop pauvre pour les cultures. Ici, nous avons une lande humide caractérisé par la présente importante de joncs et de molinie. Et le terme « du » en breton, donc noire en français fait référence à la couleur du sol, ici de la tourbe noir toujours une caractéristique de sol humide dont la matière organique se dégrade lentement.
Aussi, à moins de 50 m et 100 m des mâts d'éoliennes se trouvent deux étangs, qui, même en période de grande sécheresse sont toujours gorgé d'eau, à mon niveau normal.
Depuis le 14 août 2026, le département des Côtes-d'Armor est en situation de crise sécheresse. La durée de cet épisode de sécheresse et la très forte augmentation de la consommation en eau potable pendant les périodes de canicule du début de l'été ont fragilisé très significativement les ressources destinées à la production d'eau potable et les milieux aquatiques. Source : site internet de la préfecture des côtes d'armor le 01/11/2026.

La faune présente est aussi caractéristique d'un milieu humide : présence d'amphibiens et batraciens protégés.
Donc, malgrè les propos de l'étude, nous sommes bien en présence d'un milieu humide.
Est-ce que l'entreprise devra trouver des solutions techniques pour le montage des éoliennes ? est il prévu le drainage de cette zone (donc la disparition) ?
Grâce à ce milieu remarque, Il y a la présence la d'espèces d'oiseaux et chauve souris, classées que l'étude reconnait leur présence
La forte présence de rapaces entre particuliers des buses, présente toute l'année dont la hauteur de vol est entre 50 m à 500 m ainsi des oiseaux migrateurs peut être impacté par le mouvement des éoliennes et donc diminuer la population.
Ceci est prise en compte de l'étude comme décrit ci-dessous :

Condition de mise en œuvre :
Cette mesure ne sera mise en place qu'en cas d'une forte mortalité constatée lors des 5 premières années de suivi post-implantation (mesure S5) sur :
• des espèces classées VU, EN ou CR en Bretagne ou en France,
• plus de 2 individus d' une même espèce observés lors d' une journée de suivi mortalité sous une seule éolienne.

Donc, mes questions sont les suivantes, qui fait le comptage, qui fait le suivi. Aussi, si des habitants observent cette mortalité, est ce pris en compte ? comment contacter le bureau en charge de cette étude pour relever les observations terrains. Et aussi, quelles sont les espèces classées VU, EN ou CR cités par l'étude de Valéco

susceptibles d'attirer davantage ces oiseaux. Le risque de collision avec les éoliennes est alors augmenté les jours suivant les travaux agricoles sur les parcelles à proximité directes des aérogénérateurs.
Le bridage agricole vise à stopper l'activité des éoliennes sur une période s'étalant du jour des travaux agricoles à 3 jours après les travaux. Un bureau d'étude sera missionné pour passer quotidiennement sur le parc afin de vérifier de l'arrêt effectif des machines. L'activité avifaunistique au moment des travaux agricoles sera comparée à celle observée lors du suivi de l'avifaune (mesure de suivi S3).

Aussi, il est écrit qu'un bureau d'étude sera missionnée pour passer quotidiennement sur le parc, quel bureau d'étude garanti ce passage ? comment les contacter pour faire par de nos observations ? , qui pouvons nous contacter si ce passage quotidien n'est pas effectué et comment avoir les rapports de ses missions quotidiennes ?

De plus, les parcelles de la ferme sont à 50m des éoliennes, donc comment prévenir le gestionnaire du parc pour stopper les éoliennes lors des travaux agricoles ?
En effet, nous sommes paysans à dont les parcelles sont mitoyennes des parcelles des éoliennes donc nos activités agricoles impactent pleinement le bridage des éoliennes.

Aussi, sur le lieu d'implantation des éoliennes est maillé d'un bocage remarque, préservé, et présent depuis plusieurs décennies. En tant que paysan, nous sommes obligés d'entretenir ces haies et dans des périodes précises selon les nidations. C'est un travail sur plusieurs générations et maintenant encadré et reconnu par l'Etat.



Source : ministère de l'agriculture.

Pour le travail des engins et le passage des éoliennes, plusieurs haies et chemins creux.
*Un **chemin creux** ou **chemin de service** sur le cadastre est un chemin dans le langage courant ou sentier situé entre deux talus en général plantés d'arbres formant des haies.*
C'était la voie traditionnelle de circulation dans les paysages de bocage. Ils relient les parcelles agricoles aux villages, hameaux et fermes. Definition WIKIPEDIA
Ils font partis de notre paysage remarquable, abritant dizaines d'espèces et assurant le bon fonctionnement écoulement des eaux.
Les travaux, les fosses des éoliennes, le passage des engins auront un impact destructeur sur cet environnement. La Mrae cite que le projet va détruite, je cite :

> L'implantation du parc éolien induit la destruction de plus de 8 000 m² de cultures, de plus de 3 000 m² de pâturages et de 117 m de haies (haies d'espèces indigènes, haies arborées). Les incidences du câblage inter-

Ce qui n'est pas sans conséquence pour la biodiversité locale et les paysans alentours.

➢ L'étude acoustique

Actuellement, le bruit des pales du parc éolien 90m de haut de mMgoar, à 600 m est déjà entendu à Guerlagadec, lorsque le vent est de Nord Est, dès 15km/h.
Aujourd'hui, nous n'avons aucun moyen pour communiquer avec le gérant de ce parc lorsque le bruit des éoliennes est trop important ou bien lorsque le balisage lumineux est dysfonctionnel.
Effectivement, la réglementation est que les décibels doivent être inférieurs à 35bD, une conversation à voix basse, alors que régulièrement les éoliennes dépassent le son de ma propre radio lorsque je travaille dans mes champs ou sur le siège social de ma ferme.
Aussi, cet été nous avons particulièrement subi la présence de ce parc, lors des grandes chaleurs, nous devions ouvrir les fenêtres, ils étaient difficiles (même pour nos enfants) de nous endormir les nuits de vent d'Est. Quelles solutions pouvez-vous nous apportez lors de ces périodes exceptionnelles ?
Si cela est le cas avec ce nouveau parc, qui pouvons-nous contacter et sous combien de temps pouvez-vous réagir ?
Aussi, les terres où je travaille sont à moins de 400m de l'éolienne E1. Je suis maraichère, comme évoqué précédemment donc tous les jours dehors en période de récolte, actuellement je suis dérangée, ainsi que mes salariées, par le parc existant, quelle garantie ai-je pour que ce parc ne soit pas plus bruyant que le parc de Magoar ?
Quelles sont les positions de l'ARS concernant les salariées travaillant à moins de 400m de mât d'éolienne ? quelles sont les responsabilités du parc si moi-même ou les salariés présentons des troubles de la santé tels que les maux de tête, acouphènes ?
Ayant contacté l'organisme de santé de ma branche (MSA), il se refuse de prendre position, c'est-à-dire que les agents ne peuvent pas me garantir que de travailler 7h/j à moins de 400m d'une éolienne de 150m de haut n'est pas sans impact sur la santé de salariés agricole.
Donc, pour s'assurer que les éoliennes n'auraient aucun impact, est-ce possible de faire un point 0 de l'état de santé de toute ma famille à vos frais (mes enfants en particulier) afin de nous assurer que les éoliennes n'ont aucun effet sur notre santé.
L'origine des mes inquiétudes proviennent de votre tableau sur les nuisances acoustiques, l'étude montre bien que Guer Lagadec aura un impact majeur concernant le bruit des éoliennes, donc ayant connaissance et conscience de cette information, qu'est ce que le parc compte faire ?

➢ Impact visuel, saturation de l'espace

Aujourd'hui, il y a un parc à Magoar, 5 éoliennes de 90m, deux parcs à Lanrivain, 10 éoliennes de 90, un parc au sud de Bourbriac, 4 éoliennes de 150m.
Plusieurs projets sont en cours, le vôtre à Magoar, 2 éoliennes, deux à Lanrivain, 3 éoliennes au stade d'enquête publique (au même moment que celui de Lann Du), et 3 autres éoliennes à l'ouest de la commune, un projet de 5 éoliennes à Kerien (la réunion de présentation est le 9 novembre) et le projet de 5 éoliennes parallèle au parc de magoar existant.
On observe bien une saturation du nombre d'éoliennes sur 4 communes limitrophes.
Actuellement, de notre maison nous voyons 5 éoliennes, et par la suite nous en verrons 9.
Cette saturation d'éolienne a un impact négatif sur le paysage mais aussi peut déprécier le prix de l'immobilier. Ce qui a été le cas pour le parc de Gwerginiou, les maisons autour ont subi une baisse de prix.
Donc, est-ce possible d'avoir un estimatif de notre bien immobilier et de ma ferme avant l'implantation des éoliennes ? cela afin que les deux parties, exploitant, gérant et voisin d'éoliennes soyons garanti que les éoliennes n'ont pas un impact négatif sur le patrimoine des riverains.
Et dans le cas où le patrimoine est dévalué par la suite, qui compense ? quel est le contact de la personne a informé en cas de perte financière de mon entreprise et de ma maison lors d'une vente ?

Aussi, dans l'étude il a été évoqué ceci

> L'étude conclut que le projet n'accentue pas la saturation visuelle de l'environnement. La

L'étude n'a pas été impartial, et les propos ne prennent pas en compte les lieux de travail des habitants.
D'ailleurs, la photo montage est erroné, il est fait en période estivale lorsque les arbres sont feuillus et au point le plus bas du village à l'entrée.
Voici le photomontage vu de la ferme, à 20m du lieu d'habitation :



A la vue de cet photomontage (effectué par un logiciel), comment peut-on écrire que l'impact n'accentue la saturation visuelle. (Vue de guerlagadec – à gauche se trouvent celles de l'ancien parc, coupées pour que la photo soit sur le document A4)

Concernant la saturation du paysage, je peux rajouter d'autres communes environnantes : Canihuel (dont les éoliennes n'apparaissent même pas sur certains des photomontage) ; Bourbriac, Maël pestivien, Kergris Moelou, Corlay, Le haut Corlay, . En projet : Saint Tréphine, Saint Ygeaux, Saint Connan, Saint Adrien.
Il y a une véritable saturation de ces projets éoliens.

➢ Les manquements et questionnements diverses de l'étude

Les manquements de l'étude

- Le chemin d'accès à l'éolienne E1 passe sur la commune de Lanrivain, pourquoi les élus n'ont pas été avisé ? pourquoi la commissaire n'a pas fait de permanence sur cette commune ? A ce titre, est ce que la commune peut percevoir une taxe à cet effet ?
- Pourquoi l'exploitation agricole ICPE la plus proche des éoliennes (entre autre E1) n'est pas mentionnée dans l'étude ? est-ce un oubli délibéré car ce classement date de plus de 25 ans ?

- Il n'y a aucune recherche sur les effets cumulés entre les parcs éoliens, Une demande a été faite par le MREA mais cela n'a pas été pris en compte par Valéco, pourquoi ?

L'implantation du projet en continuité d'un autre parc de 7 éoliennes en fonctionnement nécessite une évaluation des effets cumulés solidement étayée, ce qui n'est pas le cas. L'étude d'impact développe une méthodologie rigoureuse pour l'appréciation des enjeux, vulnérabilités et sensibilités des milieux et des espèces à l'éolien. En revanche la méthodologie d'appréciation des niveaux d'incidence n'apporte pas le même niveau de détail. Dès lors **l'appréciation des niveaux d'incidences apparaît assez souvent très optimiste en dépit des enjeux, des sensibilités et de la nature des incidences pourtant identifiée.**

Avis donnée par la MREA dans l'étude de Lann Du

Les questionnements diverses :

- Il est écrit que Valéco a un financement participatif pour ses projets, pourquoi demandé de l'argent des citoyens quand la maison mère EnBW a plus de 59 milliards de CA en 2022 (selon les documents). Doit-on s'interroger de la solidité de l'entreprise ?
- Est-ce que Valéco va proposer un ACC (auto consommation collective) aux riverains de ce projet ? à quel tarif du Kw ?
- L'expérience avec les deux anciens parcs (Magoar et Lanrivain) : les anciens promoteurs ont garantie un suivi technique, acoustique et faunistique pendant la phase de projet. Rapidement, les riverains se sont trouvés sans contact, nous sommes dans l'impossibilité de communiquer avec les gérants de ces parcs, malgré les promesses. Que nous garantit Valéco que cette expérience ne se réitère pas ? pouvons-nous avoir les coordonnées des riverains des autres parcs pour connaître leur avis sur vos suivis après le montage des parcs et leur retour d'expérience?
- Les suivis de pluviométrie et de températures proviennent de la station de Saint Bihy, pourquoi ne pas avoir pris celle de Kerpert (présence d'un station météo) qui est à moins de 2km de Magoar et dont les données sont plus fiables. En effet, Kerpert/magoar/Lanrivain est

la zone la plus froide des Côtes d'Armor, par exemple c'est ici que nous avons le plus de neige en 2026. Est-ce pour fausser les données réelles ?

- L'impact sur le tourisme vert : il se développe le tourisme vert en centre bretagne, nous rénovons un gîte pour l'accueil à la ferme dans ce sens. La porte de gîte se trouve directement dans le champ visuel de la porte d'entrée.
  Comment accueillir correctement des touristes en quête de paysage préservés, de balades autour de Guer Lagadec et de silence si nous avons deux éoliennes à 600m de notre gîte ?
  aussi, nous avons des frais conséquents pour ce projet, allons-nous avoir une compensation financière si les touristes ne viennent pas à cause des éoliennes ?

Je suis pleinement conscience de l'importance de développer les énergies durables, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, de la santé des personnes qui vivent sur le territoire et de l'entente de ses habitants. Car pour ces projets, les locaux qui restent convaincus de ces projets sont surtout ceux qui ont une indemnité financière. Pour preuve, la première contribution, la seule positive, vient d'un agriculteur qui percevra des compensations financières pour ce projet.

Ayant personnellement une démarche de résilience dans la consommation, d'achat locale et de sobriété énergétique, je prends pleinement ma part pour une planète plus saine. C'est d'ailleurs pour cela, que je plante des haies, que je produis ma nourriture, et que prochainement la ferme produira notre énergie grâce à une production solaire et nous allons vers une ACC. Cela n'aura pas de nuisances sur le voisinage, nous ne détruisons pas le milieu car les panneaux sont sur des bâtiments. Au fil des ans je rénove des pentys et des vielles granges, je construis mon bureau et mes serres, je plante des arbres et des cultures et j'ai monté mon entreprise agricole (dont la qualité des légumes est la moitié des tables étoilés bretonnes). Que vaudra cet équilibre au pied des éoliennes.
Pour terminer, je vois apparaitre ces projets comme une injustice contre ceux qui font vivre le territoire. Ici, le projet est porté par une société exploitante située à plus de 700km et qui est elle-même une filiale d'une entreprise allemande et la société gérante sera vendue, puis revendue au grès des opportunités. Pendant que nous, les riverains, subissent les conséquences au quotidien et à la fin de l'exploitation, les pâles seront enterrées car non recyclables, quelle triste finalité !